

RAPPORTS DU  
COMMISSAIRE AUX  
COMPTES

*ASSOCIATION  
ANDECAM*

31/12/2019

\*.\*.\*.\*

## SOMMAIRE

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

**COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL**

-----

ASSOCIATION ANDECAM  
Siège social : 48 rue de la Boétie  
75008 PARIS

---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos au 31/12/2019*

Aux adhérents,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ANDECAM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ANDECAM à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

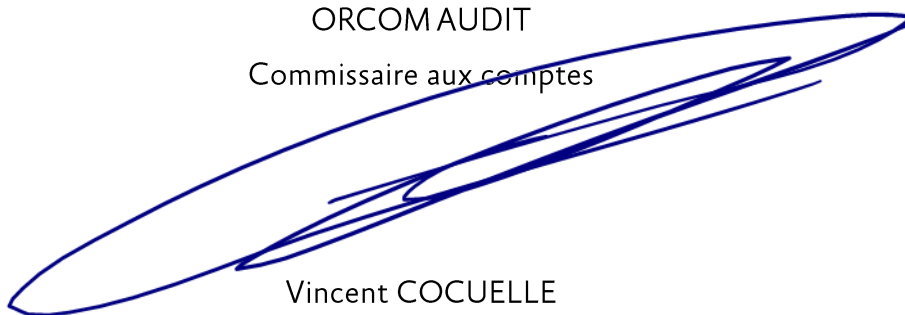
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Blois, le 11 Mai 2020

ORCOMAUDIT

Commissaire aux comptes



Vincent COCUELLE

Associé

**ANDECAM - BILAN**  
Situation au 31 Décembre 2019

Actif	déc-19	déc-18	Passif	déc-19	déc-18
<b>Actif immobilisé</b>			<b>Fonds associatifs</b>		
Immobilisations incorporelles	-	-	Fonds associatifs	-	-
Frais établissement	-	-	Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	Ecarts de réévaluation	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	-	-	Ecarts d'équivalence	-	-
Fonds commercial	-	-	Réserves	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	Réserves légales	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Avances et acomptes	-	-	Réserves réglementés	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	Autres	-	-
Terrains	-	-	Report à nouveau	152 447,13	111 694,34
Constructions	-	-	<b>Résultat de l'exercice (+ ou -)</b>	<b>4 394,83</b>	<b>40 752,79</b>
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	Subvention d'investissement	-	-
Autres immobilisations corporelles en cours	-	-	Provisions réglementées	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	<b>Total (1)</b>	<b>156 841,96</b>	<b>152 447,13</b>
Avances et acomptes	-	-	<b>Autres fonds propres</b>		
Immobilisations financières	-	-	Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Participations	-	-	Avances conditionnées	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	Autres	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	<b>Total (1bis)</b>	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Prêts	-	-	Provisions pour risques	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	Provisions pour charges	-	-
<b>Total (1)</b>	-	-	<b>Total (2)</b>	-	-
<b>Actif circulant</b>			<b>Dettes</b>		
Stocks et en-cours	-	-	Emprunts obligataires convertibles	-	-
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	Autres emprunts obligataires	-	-
En-cours de production de biens	-	-	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
En-cours de production de services	-	-	Emprunts et dettes financières divers	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	-	-
Marchandises	-	-	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 704,98	-
Avances et acomptes versés sur commandes	8 276,59	20 807,05	Dettes fiscales et sociales	-	-
Créances	2 077,77	736,20	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-	Autres dettes diverses	57 428,26	43 360,23
Autres créances	2 077,77	736,20			
Capital souscrit - appelé non versé	-	-			
Valeurs mobilières de placement	-	-			
Actions propres	-	-			
Autres titres	-	-			
Instruments de trésorerie	-	-			
Disponibilités	241 620,84	174 264,11			
<b>Comptes de régularisation actif</b>			<b>Comptes de régularisation passif</b>		
Charges constatées d'avance	-	-	Produits constatés d'avance	-	-
<b>Total (2)</b>	<b>251 975,20</b>	<b>195 807,36</b>	<b>Total (3)</b>	<b>95 133,24</b>	<b>43 360,23</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (3)</b>	-	-			
<b>Primes de remboursements des obligations (4)</b>	-	-			
<b>Ecarts de conversion actif (5)</b>	-	-	<b>Ecarts de conversion passif (4)</b>	-	-
<b>Total général (1+2+3+4+5)</b>	<b>251 975,20</b>	<b>195 807,36</b>	<b>Total général (1+2+3+4)</b>	<b>251 975,20</b>	<b>195 807,36</b>

**ANDECAM - COMPTE DE RESULTAT**  
Situation au 31 Decembre 2019

Charges	déc-19	déc-18	Produits	déc-19	déc-18
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>Produits d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	-	-	Ventes de marchandises	-	-
Variation de stocks	-	-	Production vendue de biens et services	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-	<b>Sous-total A: Montant net du chiffre d'affaires</b>	-	-
Variation de stocks	-	-	Production stockée	-	-
Autres achats et charges externes	124 919,88	87 653,95	Production immobilisée	-	-
Impôts taxes et versements assimilés	-	-	Subventions d'exploitation	-	-
Salaires et traitements	-	-	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	-	-
Charges sociales	-	-	Autres produits	139 373,88	136 541,90
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-	<b>Sous-total B</b>	<b>139 373,88</b>	<b>136 541,90</b>
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-	<b>Total (1): A+B</b>	<b>139 373,88</b>	<b>136 541,90</b>
Dotations aux provisions sur actifs circulant	-	-	<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (2)</b>	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-	<b>Produits financiers</b>		
Autres charges	9 150,00	8 250,00	De participations	-	-
<b>Total (1)</b>	<b>134 069,88</b>	<b>95 903,95</b>	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (2)</b>	-	-	Autres intérêts et produits assimilés	552,11	114,84
<b>Charges financières</b>			Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-	Différences positives de change	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-	Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Différences négatives de change	-	-	<b>Total (3)</b>	<b>552,11</b>	<b>114,84</b>
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	<b>Produits exceptionnels</b>		
<b>Total (3)</b>	-	-	Sur opérations de gestion	-	-
<b>Charges exceptionnelles</b>			Sur opérations en capital	-	-
Sur opérations de gestion	1 461,28	-	Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Sur opérations en capital	-	-	<b>Total (4)</b>	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-			
<b>Total (4)</b>	<b>1 461,28</b>	-			
<b>Participations des salariés aux fruits de l'expansion (5)</b>	-	-			
<b>Impôts sur les bénéfices (6)</b>	-	-			
<b>Total des charges (1+2+3+4+5+6)</b>	<b>135 531,16</b>	<b>95 903,95</b>	<b>Total des produits (1+2+3+4)</b>	<b>139 925,99</b>	<b>136 656,74</b>
Solde créditeur : Bénéfice	4 394,83	40 752,79	Solde débiteur : Perte	-	-
<b>Total général</b>	<b>139 925,99</b>	<b>136 656,74</b>	<b>Total général</b>	<b>139 925,99</b>	<b>136 656,74</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.  
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrantes des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.  
Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.  
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Solde au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2019
Autres réserves				
Report à nouveau	111 694	40 753		152 447
Résultat de l'exercice	40 753	4 394	40 753	4 394
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>152 447</b>	<b>45 147</b>	<b>40 753</b>	<b>156 841</b>



**PRODUITS A RECEVOIR**

Solde au 31/12/2019

Subvention 2017 PACIFICA	736
Subvention 2018 PACIFICA	789
Intérêts 2019 Livret A	552
<b>Total</b>	<b>2 077</b>

**CHARGES A PAYER**

Solde au 31/12/2019

Factures non parvenues	53 312
Notes de Frais à rembourser	4 116
<b>Total</b>	<b>57 428</b>

ASSOCIATION ANDECAM  
Siège social : 48 rue de la Boétie  
75008 PARIS

\*.\*.\*.\*.\*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2019

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

---

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Blois, le 11 Mai 2020

ORCOM AUDIT  
Commissaire aux comptes



Vincent COCUELLE  
Associé